868th Meeting of the Permanent Council 16 June 2011

Original: FRENCH

OSCE Moscow Mechanism Rapporteur Prof. Emmanuel Decaux

Monsieur le président,

Le rapport de mission que j'ai l'honneur de vous présenter a été élaboré dans le cadre du mécanisme de Moscou de la dimension humaine. Dans le Document de Moscou, il y a près de 20 ans, les Etats participants soulignent que le « mécanisme de la dimension humaine (...) constitue une réalisation essentielle du processus de la CSCE qui a fait ses preuves comme méthode permettant de renforcer le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'Etat de droit par le dialogue et la coopération et d'aider à résoudre des questions particulières dans ce domaine. Afin d'améliorer encore l'application des engagements de la CSCE relatifs à la dimension humaine, ils décident de renforcer l'efficacité du mécanisme en le consolidant et en le développant». C'est sur cette base que quatorze Etats participants ont déclenché le mécanisme de Moscou au sujet des développements survenus au Belarus depuis le 19 décembre dernier. Cette mission de rapporteur est menée au nom de l'OSCE, avec pour seul but de défendre les principes, les engagements et les mécanismes qui sont au cœur de la dimension humaine.

Ce n'est ni le lieu ni le moment de revenir sur la procédure, mais je ne peux que déplorer l'absence de coopération de l'Etat requis, qui est contraire à la lettre comme à l'esprit du mécanisme de Moscou. Cette absence de coopération n'a pas empêché la mission de rapporteur de l'OSCE de fonctionner de manière indépendante et impartiale. Grâce à de nombreux contacts directs et indirects, dans la communauté diplomatique et la société civile, j'ai pu prendre connaissance de nombreuses informations et témoignages dignes de foi. J'ai notamment pu voir des films, des photos et des plans des événements du 19 décembre, même si ces documents ne figurent pas dans le rapport pour des raisons de confidentialité évidentes. A cet égard, je tiens a rappeler les stipulations du §.6, alinéa 2 du document de Moscou qui précise que « les Etats participants ne prendront aucune mesure à l'encontre de personnes, d'organisations ou d'institutions pour avoir eu des contacts avec la mission d'experts ou lui avoir communiqué des informations relevant du domaine public ». Dans le contexte actuel, une responsabilité particulière pèse à cet égard sur l'ensemble des institutions de l'OSCE.

Le rapport couvre une période s'étendant sur quelques mois et de nouveaux développements surviennent tous les jours, aggravant le bilan des violations systématiques des droits de l'homme. L'enquête doit donc être prolongée et approfondie, si possible avec la pleine coopération de l'Etat requis. Mais à ce stade les conclusions ne peuvent qu'être sévères : tous les témoignages convergent pour attester qu'un incident suscité par quelques « casseurs », qu'il reste à identifier, a servi de prétexte à la dispersion brutale et indiscriminée d'une manifestation pacifique, puis à une répression à grande échelle de l'opposition politique et de la société civile, ayant pour but de créer un climat d'intimidation et de terreur à travers toute la population.

On ne peut parler d'Etat de droit quand règne l'arbitraire et la peur, jusqu'au sein de l'appareil judiciaire. La crise a hélas montré que la libéralisation récente n'était qu'une tolérance, une simple parenthèse, sans que soit remise en cause la logique d'un système autoritaire fortement centralisé, sans que soit garantie la jouissance paisible des droits de l'homme par tous les citoyens. C'est dire aussi qu'une grâce, après des aveux extorqués, des faux témoignages ou des procès expéditifs, ne saurait remplacer à elle seule l'exigence de justice et de vérité. Il faut saluer le courage des hommes et des femmes, de toutes générations et de toutes conditions, qui au risque de leur vie et au sacrifice de leur liberté, malgré les pressions exercées sur leurs proches et leurs familles, manifestent leur aspiration profonde à la dignité et leur appartenance à la « maison commune européenne », refusant la dévaluation morale et politique de leur pays.

La crise actuelle ne concerne pas seulement le Belarus, ni même ses voisins, elle met en cause l'ensemble des principes, des engagements et des institutions de l'OSCE. La seule solution porteuse d'avenir pour éviter qu'un « hiver européen » ne réponde au printemps arabe, c'est une volonté de réforme en profondeur pour construire un Etat de droit digne de ce nom, sur la base de la séparation des pouvoirs, du respect des libertés publiques, à commencer par la liberté d'association et la liberté d'expression, d'une justice indépendante et impartiale, de recours internes et de garanties internationales.

Pour sa part le rapport contient une liste de recommandations concrètes et pragmatiques qui peuvent permettre au Belarus de sortir de l'impasse où il s'enferme, en coopérant pleinement avec la communauté internationale, au sein de l'OSCE comme de l'ONU. En ce sens le mécanisme de Moscou n'est pas un but en soi, ce ne peut être qu'une étape, un point de départ, un appel à la responsabilité collective et à la volonté politique de chacun.